

Le Premier Ministre

Paris, le 23 AVR. 2025

Monsieur le Député,

Depuis 2017, la France a articulé sa politique sportive autour de deux axes majeurs : l'organisation exemplaire des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et l'objectif de recrutement de 3 à 6 millions de nouveaux pratiquants supplémentaires, afin de faire de notre pays une nation plus active et plus sportive. La réussite unanimement reconnue, en France et à l'international, du plus grand événement planétaire de sport, au cours de l'été dernier, qui est venue parachever une politique volontariste de grands événements sportifs internationaux engagée dès 2016, a contribué à renforcer la place du sport dans notre société, notamment en disséminant de façon plus structurée les bienfaits que le sport est en mesure d'apporter en termes de santé, de cohésion sociale, de développement éducatif, de rayonnement international, de valorisation des savoir-faire entrepreneuriaux. En outre, les premiers éléments déjà collectés montrent, dans la droite ligne des affluences et des audiences que les Jeux ont fédérées auprès des Français, une dynamique positive de prise de licences dans les clubs et de fréquentation des lieux de pratique observée depuis l'automne dernier.

Pour autant, les enjeux entourant le secteur du sport sont multiples : construction d'équipements afin de combler les disparités territoriales et rapprocher certains publics de la pratique ; rénovation en tenant compte des enjeux environnementaux et d'éco-responsabilité ; adaptation des structures d'accueil des pratiquants marquées par des tensions sur l'engagement bénévole et nécessitant une certaine professionnalisation ; adaptation aux nouvelles aspirations sociétales.

Ces enjeux, qui excèdent largement la question des moyens, s'inscrivent dans l'indispensable articulation des financements privés du sport professionnel au profit de la pratique amateur. C'est pourquoi j'ai décidé de vous confier une mission visant à formuler des pistes de travail et des propositions destinées à évaluer et optimiser les moyens alloués à la politique publique du sport.

.../...

Monsieur Benjamin DIRX
Député de Saône-et-Loire
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 Paris

Vos propositions devront s'inscrire dans le cadre général de l'objectif primordial de redressement de nos finances publiques et de réduction de la dépense publique. Des réformes de structure sont donc attendues, de même que des leviers pour mobiliser davantage les financements privés. Vos recommandations n'impliqueront donc pas de baisse des recettes fiscales relatives au sport dans son ensemble dans une perspective globale, en tenant compte de tous les effets induits sur les recettes, ni de rehaussement des dépenses publiques.

En vous appuyant sur l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés, ainsi que sur une démarche préalable d'évaluation des dispositifs existants et d'objectivation des besoins, votre réflexion portera notamment sur :

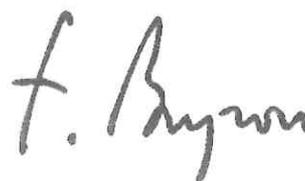
- l'articulation des moyens budgétaires et humains déployés par l'Etat et la cohérence de leur organisation actuelle, mis en regard de ceux portés par d'autres acteurs, au premier rang desquels les collectivités territoriales et les fédérations sportives ;
- la cohérence et l'efficacité de la coexistence de multiples modalités de soutien à la politique publique du sport (crédits budgétaires, fiscalité affectée, dépenses fiscales, réglementation) ;
- l'évaluation des dispositifs fiscaux applicables ou dont bénéficie le sport, à savoir la fiscalité comportementale sur les paris sportifs, la taxe sur les retransmissions sportives, investissements des entreprises au soutien financier des activités sportives (communications commerciales publicitaires et mécénat) et le régime fiscal des impatriés ;
- la comparaison du modèle français de financement de la politique publique du sport avec d'autres grandes nations sportives, et les éventuels enseignements qui pourraient être tirés de ces expériences étrangères, en particulier dans la mobilisation des financements privés.

Vos propositions seront, chaque fois que possible, assorties d'une estimation de leur incidence financière et de leur impact pour les contribuables concernés.

Un décret vous nommera, en application de l'article LO 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Madame Amélie DE MONTCHALIN, ministre auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargée des Comptes publics, et Marie BARSACQ, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. Vous pourrez faire appel pour la réalisation de vos travaux aux expertises des administrations compétentes placées sous leur tutelle.

Vous me communiquerez votre rapport d'ici le 31 juillet prochain.

Je vous prie de bien vouloir accepter, Monsieur le Député, l'expression de ma respectueuse considération.



François BAYROU